



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, France Bisson, directrice générale / secrétaire-trésorière de la susdite municipalité.

ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT N° 146-2012

MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME N° 125-2007

Il est proposé par Marie-Claude Lemieux et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption finale du Règlement n° 146-2012;

Modifiant le Règlement concernant le Plan d'urbanisme n° 125-2007

Visant à agrandir et à reconfigurer le secteur mixte résidentiel-commercial-industriel aux abords de l'autoroute Jean Lesage et réduire l'espace résidentiel au profit de la zone agricole et du secteur nord pré-mentionné.

Donné à Val-Alain, le 14 mai 2012.

France Bisson,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale / secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 14 mai 2012 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 mai 2012.

Signée : _____
France Bisson, Directrice générale / secrétaire-trésorière



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, France Bisson, directrice générale / secrétaire-trésorière de la susdite municipalité.

ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT N° 147-2012

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 126-2007

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption finale du Règlement n° 147-2012;

Modifiant le Règlement de Zonage n° 126-2007.

Visant à modifier les limites du périmètre urbain :

Agrandir la zone mixte « M-7 (R) »

Agrandir la zone mixte « M-4 (ZAP) »

Agrandir la zone Agroforestière « AF-1 »

Donné à Val-Alain, le 14 mai 2012.

France Bisson,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale / secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 14 mai 2012 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 mai 2012.

Signée : _____
France Bisson, directrice générale / secrétaire-trésorière



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, France Bisson, directrice générale / secrétaire-trésorière de la susdite municipalité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 148-2012

RÈGLEMENT SUR LES BRANCHEMENTS À L'ÉGOUT

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du Règlement n° 148-2012

Règlement sur les branchements à l'égout.

Donné à Val-Alain, le 14 mai 2012.

France Bisson,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale / secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'Office avoir affiché le présent avis public le 14 mai 2012 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 mai 2012.

Signée : _____
France Bisson, Directrice générale / secrétaire-trésorière



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, France Bisson, directrice générale / secrétaire-trésorière de la susdite municipalité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 149-2012

RÈGLEMENT SUR LES REJETS DANS LE RÉSEAUX D'ÉGOUT

Il est proposé par Marie-Claude Lemieux et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du Règlement n° 149-2012

Règlement sur les rejets dans le réseau d'égout.

Donné à Val-Alain, le 14 mai 2012.

France Bisson,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, directrice générale / secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 14 mai 2012 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

Signée : _____
France Bisson, directrice générale / secrétaire-trésorière



AVIS PUBLIC

A TOUTE PERSONNE HABILE À VOTER DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Lors d'une séance tenue le 7 mai 2012, le conseil a adopté les règlements suivants :

Règlement n° 146-2012 modifiant le Règlement concernant le Plan d'urbanisme n° 125-2007 *Visant à agrandir et à reconfigurer le secteur mixte résidentiel-commercial-industriel aux abords de l'autoroute Jean-Lesage et réduire l'espace résidentiel au profit de la zone agricole et du secteur nord pré mentionné.*

Règlement n° 147-2012 modifiant le Règlement de Zonage n° 126-2007 *Visant à modifier les limites du périmètre urbain, agrandir la zone mixte « M-7 (R) », Agrandir la zone mixte « M-4 (ZAP) » et agrandir la zone agroforestière « AF-1 ».*

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Toute personne habile à voter du territoire peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité du Règlement n° 147-2012 au Plan d'urbanisme.
2. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.
3. Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la municipalité, celle-ci doit donner son avis sur la conformité du règlement au plan d'urbanisme dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délais pour demander à la Commission son avis sur la conformité du règlement n° 147-2012 au plan d'urbanisme

Donné à Val-Alain , le 14 mai 2012.

France Bisson,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, déclare que j'ai publié l'avis concernant els personnes habiles à voter sur les projets de règlement n° 146-2012 et 147-2012 en affichant une copie de cet avis à l'endroit désigné au bureau municipal.

Signée : _____
France Bisson, directrice générale / secrétaire-trésorière